

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 octobre 2021 en mairie sous la présidence de Monsieur ARGOUD Yvan, Maire en exercice.

Présents : ARGOUD Yvan - BOUVERET Maryse - COZ Loïc (procuration de ARMANDO Pierre-Louis) - FINAND Françoise - BRUCHON Dominique (procuration de DELUCHI Franck) - SEIGLE Philippe - LAMBERT Corine – DEZARNAUD Sylvie - CAIZERGUES Claire - ANTUNES Nathalie - POIPY Lionel - PINGET Marie-Claude ROUZIER Frédéric

Absents (excusés) : ARMANDO Pierre-Louis - DELUCHI Franck

Secrétaire de séance : POIPY Lionel

POINT N°1 : DOSSIERS D'URBANISME

1° Déclarations préalables

- ♦ Installation de panneaux photovoltaïques
Parcelles concernées : section AB N°52, N°183, N°186
1421, chemin des rivoires
- ♦ Mur de soutènement et remplacement d'une clôture
Parcelles concernées : section AH N°359, N°360
25, chemin de la Perlande
Cette demande a été transmise pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ Changement de volets
Parcelle concernée : section AM N°436
167, chemin de la Marie Blanc
- ♦ Construction d'une piscine
Parcelle concernée : section AC N°23
70, chemin des Rivoires
- ♦ Changement de menuiseries extérieures
Parcelle concernée : section AC N°23
677, rue du loup
- ♦ Implantation d'un travail à ferrer les boeufs
Parcelle concernée : section AD N°291
Impasse du pigeonier

2° Plan local d'urbanisme intercommunal

- ♦ Une rencontre a eu lieu en mairie avec M. BUZOLICH, agent en charge du PLUi à la communauté de communes, qui a notamment abordé la mise en conformité de notre plan local d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

POINT N°2 : LOGEMENT

1° Logements rue du billier et grande rue

♦ Après consultation, le conseil municipal décide de confier la gestion des trois logements dont avait la charge la régie Cotte-Bouteillat à l'agence A3A de Beaurepaire. Le contrat comportera une assurance « impayés » et n'engage la commune que sur une année.

POINT N°3 : FINANCES

1° : décision modificative budgétaire

♦ Afin de financer la mise en place des garde-corps près des nouvelles toilettes publiques, le conseil municipal adopte à l'unanimité le virement de crédits ci-dessous :

Article 2128 : autres agencements et aménagements : + 7.722,00 €

Article 020 : dépenses imprévues : - 7.722,00 €

2° : Chèques cadeaux

♦ Le conseil municipal renouvelle l'opération « chèques cadeaux de Noël » en faveur du personnel communal en lien avec la communauté de communes. Chaque agent recevra un chèque cadeau de 50 €. Cette somme pourra être dépensée dans les petits commerces locaux qui souhaitent participer à l'opération.

3° : Mobilier des églises inscrit et non inscrit à l'inventaire des monuments historiques

♦ La restauration du mobilier touchant à sa fin, l'association Agir pour nos églises a versé à la commune sa participation financière pour un montant de 27 839,73 €. Le versement des subventions pourra également être demandé.

4° : Plan écoles du Département

♦ Ce plan est ouvert jusqu'en juin 2022. Des devis seront demandés pour la mise en place d'un auvent devant le réfectoire et la classe le joutant, pour des travaux de peinture et la réfection de la clôture.

5° : Assurances de la commune

♦ Suite aux aménagements réalisés, le montant de l'assurance des biens communaux va fortement augmenter. Il sera demandé un effort à la compagnie d'assurance pour que cette cotisation soit revue à la baisse.

POINT N°4 : FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

1° : rendu du dossier

♦ Le délai pour la mise en forme des données et pour le rendu du rapport est prolongé jusqu'au 31 mars 2022 du fait du retard d'un prestataire intervenant dans les travaux de datations.

POINT N°5 : ECOLES

1° : Achat de matériel

- ♦ Du matériel et des jeux seront achetés pour occuper les enfants pendant le temps de récréation de la cantine.

POINT N°6 : C.C.A.S.

- ♦ Repas de fin d'année : il se déroulera au restaurant « le clyde » à Beaurepaire.

POINT N°7 : BIBLIOTHEQUE

1° Restitution de l'adaptation aux services du réseau Ecume pour l'année 2020

- ♦ 8% de la population est inscrit à la bibliothèque contre 16% au niveau national.
- ♦ Le projet en cours pour notre bibliothèque s'inscrit bien dans cette dynamique.
- ♦ La mise en place du réseau s'avère très positive et offre un choix important de livres à la population.
- ♦ La participation de nouveaux bénévoles sera toujours la bienvenue.

POINT N°8 : DEVELOPPEMENT DURABLE

Points principaux évoqués lors de la réunion de commission du 12 octobre.

Plantes invasives :

- ♦ La campagne de lutte contre l'ambrosie s'est bien déroulée. La problématique des chardons est également soulevée.

Gestions des déchets :

- ♦ Ramassage des déchets verts :

Il est envisagé d'étudier la question de la mise en place de tournées de ramassage des déchets verts par des prestataires comme les compostières.

La piste de la méthanisation est aussi évoquée.

- ♦ Compostage collectif :

Un composteur collectif a été mis en place au jardin partagé. Le service technique intervient régulièrement pour optimiser son fonctionnement.

- ♦ Points d'Apports Volontaires :

Un PAV a été récemment mis en place sur le parking montée de l'Embranchement.

Il a été nécessaire de retirer les PAV installés sur la zone artisanale. Ces PAV se trouvaient sur une parcelle privée qui doit faire l'objet prochainement d'aménagement pour accueillir une station de lavage.

Bois communaux :

- ♦ Coupe affouagère :

Dates proposées pour la prochaine coupe affouagère : 25-26 février et 4-5 mars.

Il est proposé de réfléchir à l'idée de gérer différemment les espaces forestiers appartenant à la commune.

♦ Coupe de bois :

La rotation des coupes affouagères ne permettant plus d'assurer une rotation optimisée autour de 25 ans, il a été décidé de procéder à la vente d'une coupe de bois.

♦ Projet de sentier pédestre avec la commune de Pisieu :

La commune de Pisieu nous avait sollicités il y a quelques mois pour nous présenter son projet de création d'un observatoire et d'un sentier de randonnée sur les communaux. Le projet avance et l'idée de co-organiser un chantier « jeunes » avec l'association « Concordia » a été avancée.

Economie d'énergie :

♦ Remplacement des blocs Néon par dalles Led dans les bâtiments communaux.

Ce projet est à l'étude et représenterait un investissement d'environ 5000 €.

♦ Etude d'optimisation du chauffage

Dans un contexte d'augmentation sensible du coût des énergies et du vieillissement des modes de chauffages des bâtiments collectifs :

- Gaz pour Mairie-Foyer Rural-Logements OPAC et Vestiaires Stade

- Fioul pour Ecole La Perlande

Il paraît nécessaire de faire un état des lieux et d'entamer la réflexion sur un éventuel renouvellement de ces équipements qui tendent à devenir obsolètes.

♦ Extinction nocturne de l'éclairage Public :

La commune se rapprochera du TE 38 afin de faire le point sur les installations de la commune et les contraintes techniques liées à l'éventuel choix de couper l'éclairage public durant la nuit.

Environnement :

♦ Haie du lagunage :

La haie plantée par les enfants des écoles en bordure du lagunage il y a quelques années a semble t-il été malencontreusement détruite lors de travaux d'entretien réalisés par EBER.

Nous avons donc adressé un message à EBER pour savoir s'il serait envisageable de réimplanter une nouvelle haie à cet emplacement.

La réflexion se poursuit en évoquant la possibilité de planter des haies sur les communaux de Revel situés au Charpenay.

♦ Projet nichoirs Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ, Conseil Municipal Jeune, récemment créé, a décidé de consacrer son premier projet à la réalisation de nichoirs.

♦ Les pigeons :

La problématique de la recrudescence de la population de pigeons sur le village de Revel est de nouveau soulevée et il faudra trouver des solutions plus pérennes pour en réduire leur nombre notamment la création d'un pigeonier pour mieux maîtriser la population.

♦ Collectif Eco-Citoyens :

Un collectif Eco-Citoyens nous a fait part de sa volonté d'organiser une soirée « Café Climat » consacrée aux problématiques du changement climatique. L'information a été diffusée via le RTI mais la commune ne s'engagera pas plus en avant pour l'instant.

POINT N°9 : TRAVAUX AU BOURG DE TOURDAN

- ♦ Le mur près de l'entrée route des écoliers a été réalisé par M. Mollandin de Boissy.
- ♦ A la bibliothèque, la vitrine a été installée.
- ♦ A l'étage, l'entreprise pose actuellement la glace. Les joints de fenêtres seront refaits.
- ♦ Une relance pour un devis a été demandé pour la pose de fenêtres sur la tour de l'église et la sacristie, qui n'a pas été prévue.
- ♦ Les extérieurs vont être dégagés et une réunion de chantier est prévue pour la réalisation de l'accès et de la rampe côté place.
- ♦ Le local poubelle et les sanitaires sont en cours de réalisation.

POINT N°10 : PATRIMOINE

1° Sacristie de Revel

- ♦ Suite à la visite de Sabine Gély du Département, un inventaire des habits sacerdotaux a été demandé, certains étant relativement anciens, en vue de décider ou non de leur restauration.
- ♦ Un devis a été demandé à M. Duroyal pour la restauration du meuble qui les contenait et qui a été endommagé par une fuite en toiture.

2° Autel de Tourdan

- ♦ Sa restauration se termine et il sera livré début novembre.

3° Visites guidées

- ♦ La commune est dans l'attente d'un rendez-vous avec l'office de tourisme pour faire le point sur les visites guidées programmées pendant l'été.

4° Expo fil rouge

- ♦ Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une exposition fil rouge, sur un thème restant à définir, pour relier certains sites ouverts au public.

POINT N°11 : PERSONNEL TECHNIQUE

- ♦ Les travaux de fauche sont en cours.
- ♦ Le nettoyage dans les centre bourgs va débuter.
- ♦ Le service technique accueillera une jeune dans le cadre d'un stage découverte de 3^{ème} en janvier.

POINT N°12 : ANIMATION

1° Foire du 11 novembre

- ♦ Cette animation pourra être autorisée dans le respect des règles sanitaires et gestes barrières notamment pour la vente de boissons et de plats à emporter. Une rencontre avec les co-présidents du comité des fêtes sera organisée pour finaliser les problématiques sécuritaires, sanitaires et de logistique.

2° Feu d'artifice

♦ Le feu d'artifice sera tiré le 8 décembre et sera pris en charge en totalité par la commune.

POINT N°13 : RESEAUX

1° Eclairage public

♦ L'entreprise CITEOS est intervenue pour changer des ampoules grillées, mais d'autres ne fonctionnent plus depuis son passage.

2° Réseau d'eau

♦ Les compteurs d'eau de l'ensemble des usagers ont été changés sur la commune.

3° Réseau téléphonie

♦ Des poteaux doivent être mis en place route des écoliers au Nord du stade, mais le bureau d'études n'a toujours pas transmis les conventions avec leur emplacement exact.

♦ Orange relance la commune pour l'implantation d'une antenne relais sur les coteaux de Revel. Aucun site n'a pu être défini pour l'instant, garantissant à la fois le bon fonctionnement de cette antenne et la préservation de notre site patrimonial.

4° Voirie

♦ Un devis a été demandé pour un trou important qui s'est formé chemin de Gambaloup.

POINT N°14 : DIVERS

1° Cours de gymnastique

♦ La communauté de communes ne prend plus en charge les cours de gymnastique douce qui étaient dispensés par l'ASTA. Suite à la rétrocession de cette compétence à la commune, une somme lui sera reversée après proposition de la CLECT. Par conventionnement avec le centre de l'île du battoir, il se chargera dorénavant de la gestion de cette activité et mettra à disposition un professeur de gymnastique. La participation des adhérents est fixée à 60 € par an en plus de la cotisation au centre de l'île du battoir. La commune assurera l'équilibre financier si besoin.

2° Cuisine centrale

♦ Le nouveau four et la nouvelle sauteuse ont été installés. Tout le matériel inutilisé ou remplacé sera vendu.

3° Anciens bâtiments de l'entreprise Dumont nettoyage

♦ Plusieurs activités doivent s'implanter dans les locaux laissés libres suite à la vente des bâtiments.



Le Maire
Yvan ARGOUD